



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 20 Juillet 2020

La Poste et Orange



Fin des congés bonifiés ! Macron l'a voulu, Philippe l'a fait !

Finir son mandat de 1er Ministre par une énième attaque contre les droits des fonctionnaires, c'est bien digne d'Edouard Philippe qui jusqu'au bout n'aura eu de cesse que de casser les conquises des travailleurs de ce pays, en menant une politique antisociale agressive.

Le 2 juillet, en signant le décret 2020-851 portant sur la réforme des congés bonifiés dans la fonction publique, il met fin de fait à ce droit gagné en 1978, dans la lutte, par les originaires de l'outremer en poste dans les PTT avec la CGT.

Cette réforme, née de la volonté du Président et annoncée à l'ouverture des assises de l'outremer en 2018, la CGT et ses collectifs des Originaires de l'outremer ont eu raison de la combattre avec détermination.

Le nouveau décret instaure donc un nouveau droit à congés dans lequel l'ayant droit ne bénéficiera plus que de 31 jours maximum à passer dans le territoire où il a son centre d'intérêts matériels et moraux : ce ne sont plus des congés bonifiés.

De qui se moque-t-on ? Sont donc perdus 34 jours à passer dans sa famille et dans son pays. Par ailleurs, la question des critères déterminant le droit, n'a pas été réglée.

Le slogan « plus souvent mais moins longtemps » voudrait dire bénéficier du droit plus fréquemment en contrepartie d'une diminution de la durée. Pour la CGT FAPT, malgré quelques points positifs contenus dans le décret tels que le maintien de la prime de vie chère et l'extension aux collectivités ultra-marines destinées à mieux faire passer la pilule, c'est une perte conséquente pour les postiers et les agents d'Orange originaires de l'outremer en fonction dans l'hexagone. C'est aussi une perte économique à venir pour les DOM.

L'entrée en vigueur du décret dès ce mois-ci ne nous fera pas baisser les bras pour autant. La CGT entend reprendre les mobilisations contre cette réforme destinée à faire des économies budgétaires et aider les employeurs publics à gérer les suppressions d'emplois.

